

Universités et établissements d'enseignement supérieur : enquête sur les services des relations internationales

Les services des relations internationales (RI) des universités et établissements d'enseignement supérieur sont directement concernés par les grandes mutations du paysage académique : la mondialisation du savoir, l'explosion des inscriptions d'étudiants étrangers, la concurrence entre pays développés pour attirer les meilleurs éléments. Afin de mieux connaître ces services, leurs attentes, leurs forces et leurs faiblesses, EduFrance a analysé pour le compte de la Conférence des Présidents d'Université une enquête dont les résultats ont été présentés lors de son colloque annuel, qui a précisément pour thème « les Universités et l'International » (15-17 mars 2006).

partie 1

La place des RI au sein de l'Université

Tutelle des RI

Les relations internationales sont une priorité pour une majorité d'établissements français d'enseignement supérieur. Cela se traduit entre autres par le fait que plus de la moitié des établissements interrogés (54%) possèdent un vice-président délégué aux relations internationales (VPRI) et que les RI sont, dans leur majorité (61%), placées sous l'autorité de la présidence et, dans 19% des cas, sous celle du VPRI. L'importance des relations internationales se traduit encore par le fait que 48% des établissements interrogés mentionnent l'existence d'une

Commission des relations internationales qui rassemble les différentes composantes de l'université.

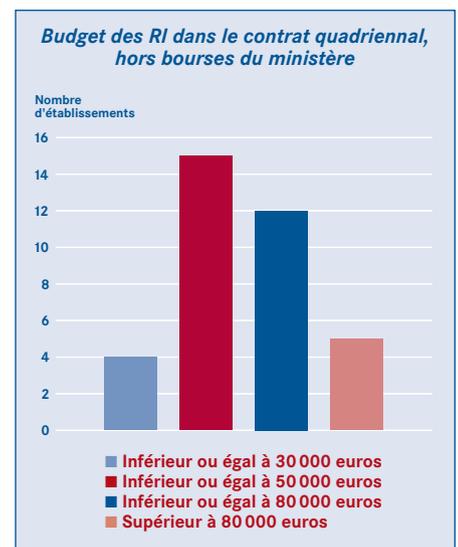
Evolution des effectifs

L'évolution des effectifs n'est pas renseignée par tous les services (32% des établissements ne répondent pas). Les réponses permettent cependant de déceler une évolution positive : 11 établissements signalent une stagnation des effectifs, 21 une augmentation. 8 indiquent une variation égale ou supérieure à 100% d'augmentation, 5 une variation entre 50 et 100, 8 entre 0 et 50. Notons que seuls 9 établissements signalent la présence d'un ou plusieurs agents de nationalité étrangère dans leur service de RI.

Budget

Sur les 36 établissements qui mentionnent le budget des RI dans le

contrat quadriennal hors bourses, 4 d'entre eux donnent un chiffre égal ou inférieur à 30 000 euros, 15 égal ou inférieur à 50 000 euros, 12 égal ou inférieur à 80 000 euros, et 5 supérieur à 80 000 euros.



Coordination avec les autres composantes de l'université

La plupart des réponses témoignent d'une relation étroite entre les RI et les UFR. Près de 70% des établissements indiquent la présence de personnes-relais au sein des UFR.

Les relations des RI avec les écoles doctorales semblent bien moins étroites. Dans plus de la moitié (27) des questionnaires, les rapports avec les écoles doctorales ne sont pas du tout évoqués. 9 établissements signalent même que ces rapports ne sont que sporadiques, voire difficiles.

Le même constat d'un manque de coordination directe vaut pour les rapports entre les RI et les laboratoires de recherche. Près du tiers des établissements (16) ne renseignent pas cette partie du questionnaire. Pour les autres, les rapports avec les laboratoires prennent principalement la forme d'une diffusion d'information à leur intention (10 réponses).

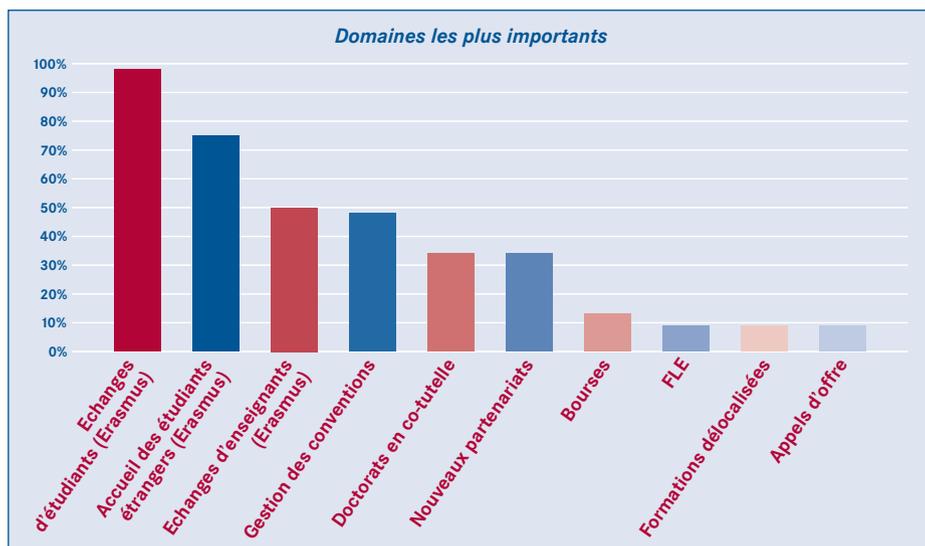


Le fonctionnement des services de RI

Domaines les plus importants au sein des RI

98% citent les échanges d'étudiants, 75% l'accueil des étudiants étrangers, 50% les échanges d'enseignants-chercheurs, 48% la gestion des conventions. On notera qu'il s'agit d'étudiants inscrits dans un programme de mobilité, et non des inscriptions "libres" d'étudiants étrangers.

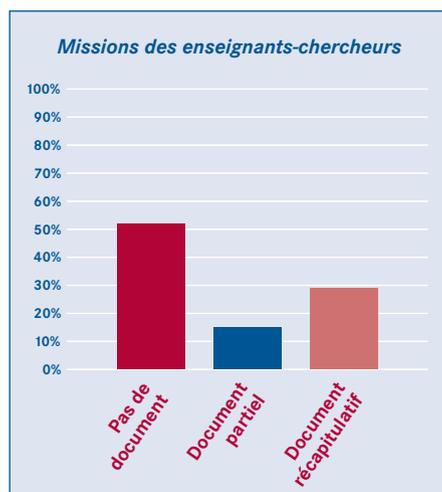
Cette situation a un revers : une université juge que le service RI est accaparé par les tâches de gestion des programmes d'échanges et des conventions et n'a plus le temps de se consacrer à la recherche de nouveaux partenariats ou à la mise en place de projets européens (les appels d'offres ne sont d'ailleurs évoqués que par 9% des services).



Si 34% des services citent la gestion des co-tutelles, un part importante renvoie sur ce point au service de la recherche.

l'espagnol (65%), l'allemand (28%), l'italien (21%), le chinois (7,5%), le portugais (6%), le russe (6%).

Document récapitulatif des missions des enseignants-chercheurs



La majorité des services (52%) ne disposent pas d'un document récapitulatif des missions des enseignants-chercheurs à l'étranger. 15% signalent qu'ils possèdent ce document pour le programme Erasmus. Seuls 29% des services de RI affirment posséder ce document.

Quelles sont les langues étrangères les plus utilisées ?

Dans leur fonctionnement quotidien, c'est naturellement l'anglais, cité par 100% des universités, qui est la langue principale, suivie par



Logiciel de gestion de la mobilité étudiante

Ce logiciel (Move-on) est utilisé par 46% des services. Un certain nombre d'universités (8) affirment que son achat est programmé ou à l'étude. Deux universités assortissent le questionnaire de remarques très positives à propos de ce logiciel. L'une d'elle souligne qu'il lui a permis d'uniformiser les instruments de travail et de mieux mettre l'information du service à la disposition des partenaires.

Base DeBuCi

L'enquête met en évidence une utilisation peu répandue de DeBuCi, base d'inscription des conventions

passées avec d'autres universités. Seuls 21% des services disent y avoir inscrit leurs conventions.

partie 3

Les données sur la mobilité étudiante, enseignante et de recherche

Les questions sur le nombre et le profil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers semblent avoir embarrassé les services de RI : beaucoup de réponses sont incomplètes, quand elles existent ! La raison en est simple : les RI ne disposent pas directement de l'information demandée ou ne l'ont que de façon partielle. On observe ici les effets d'une certaine fragmentation des compétences et des ressources analytiques en matière de relations internationales.

Les chercheurs étrangers

Les services de RI semblent ne posséder qu'une information lacunaire sur les enseignants-chercheurs étrangers. 34% de ceux qui ont renvoyé le questionnaire ne donnent aucune indication. Un certain nombre renvoie au service du personnel enseignant. Une grande université parisienne note au passage que les données relatives à la mobilité sont réparties sur plusieurs services : la division de la scolarité pour les étudiants étrangers en mobilité individuelle, la division du personnel pour les chercheurs invités, les RI pour la mobilité entrante et sortante des étudiants et enseignants dans le cadre des programmes d'échanges.

Les étudiants étrangers

Les mêmes remarques générales s'appliquent aux renseignements fournis concernant les étudiants étrangers. Certains questionnaires signalent que les statistiques sur les inscriptions ne sont disponibles qu'auprès du service de la scolarité. En effet, les RI gèrent pour l'essentiel les étudiants inscrits en

programme d'échanges, et non les inscriptions individuelles, qui constituent tout de même l'essentiel des effectifs annoncés. La durée du séjour des étudiants étrangers n'est pas renseignée dans 40% des cas.

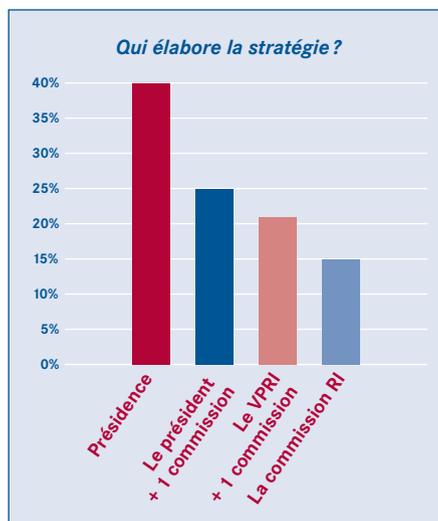
Même difficulté pour la question portant sur les canaux par lesquels sont arrivés ces étudiants étrangers : aucune réponse dans 29% des cas.

partie 4

La stratégie

1. Stratégie globale

Par qui est élaborée cette stratégie ?

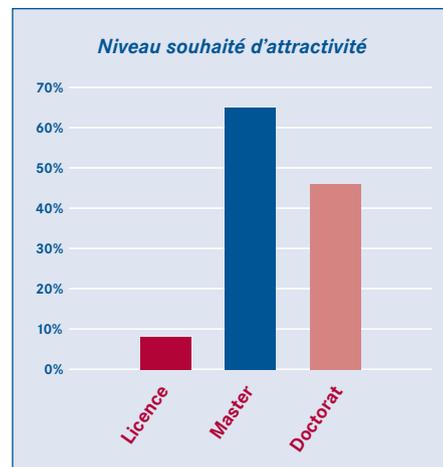


Sans surprise, la présidence ou la direction sont nommées comme lieu de l'élaboration de la stratégie internationale de l'établissement : dans 40% des cas, cette stratégie est attribuée au président ou à la présidence, dans 25% des cas, au président assisté d'une commission (conseil d'administration ou commission des RI).

21% des RI citent le vice-président chargé des relations internationales, en relation avec la commission des RI, cette dernière étant citée seule dans 15% des cas. L'addition des trois dernières réponses indique

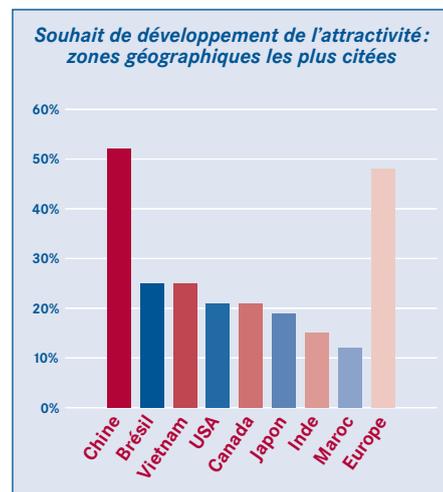
donc que pour 60% des services, l'élaboration de la stratégie relève d'une action collégiale, élaborée au plus haut niveau.

A quel niveau l'établissement souhaite-t-il développer son attractivité ?



65% des établissements indiquent qu'ils souhaitent développer leur attractivité au niveau Master, le niveau Doctorat étant cité par 46% d'entre eux. Seulement 8% donnent le niveau Licence.

Avec quels pays l'établissement souhaite-t-il développer son attractivité ?



L'analyse précise des réponses est rendue délicate par le fait que certains établissements citent des pays, d'autres des continents, et parfois mélangent l'un et l'autre. Cependant, certains résultats sont sans équivoque.

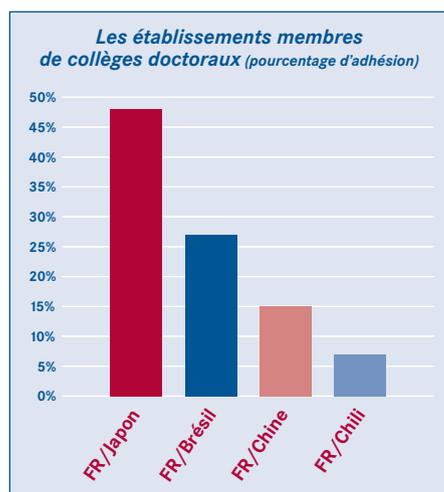
L'Asie en général est citée par 38% des établissements et la Chine, surtout, par 52%. Le Vietnam et le Japon tiennent la tête pour cette zone (respectivement 25% et 19%).

Paradoxalement, l'Inde, un "poids lourd" de la région, n'est citée que par 15% des établissements, exprimant sans doute un certain retard de l'intérêt de la France pour ce pays. 35% des établissements citent l'Amérique Latine, dont le champion est sans conteste le Brésil (25%), suivi du Mexique (10%).

L'Afrique, dont les effectifs d'étudiants en France sont importants, n'est citée que par 17% des services. L'analyse plus précise montre qu'il faut distinguer entre Afrique noire et Afrique du Nord, puisque le Maghreb est tout de même cité par 19% des établissements, 12% mentionnant le Maroc (Algérie: 6%; Tunisie: 4%).

Quant à l'Europe, elle est citée par 48% des établissements, ce qui n'étonne guère, compte tenu de l'importance des échanges existants. Si les pays de l'Europe des 15 ne sont qu'assez peu cités, il faut y voir sans doute l'effet d'une vision intégrée de l'espace académique européen. Plus précisément, 23% des services citent les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), 8% mentionnant explicitement la Roumanie et 15% la Russie.

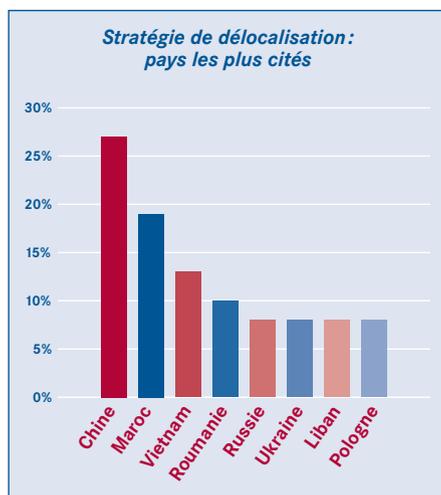
Les collèges doctoraux



48% des services de RI signalent l'adhésion de leur établissement au

collège doctoral franco-japonais. Viennent ensuite le collège franco-brésilien (27%), le collège franco-chinois (15%), le collège franco-chilien (7%).

Les délocalisations



67% des établissements signalent qu'ils mènent une politique de délocalisation de leurs diplômés, contre 21% qui indiquent que ce n'est pas le cas.

10% mentionnent l'existence de doubles diplômes. Les pays les plus souvent cités sont la Chine (27%), le Maroc (19%), le Vietnam (13%), la Roumanie (10%), le Liban (8%), l'Ukraine (8%), la Russie (8%), la Pologne (8%).

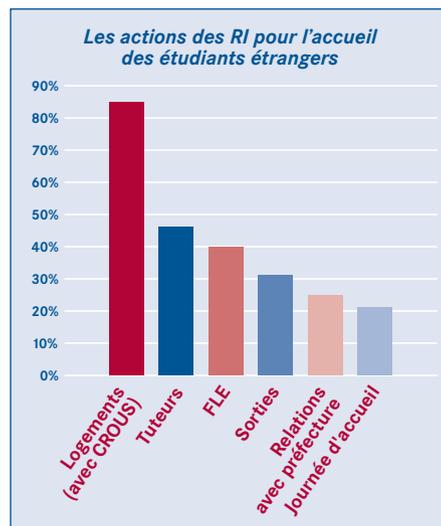
2. Actions concrètes pour l'accueil des étudiants et des chercheurs

Existe-t-il un service spécifique pour les étudiants étrangers?

71% des services indiquent qu'un tel service n'existe pas, ou qu'il n'existe que pour les étudiants étrangers inscrits en programme d'échange (21%).

Seuls 21% des établissements affirment posséder un tel service. S'inscrit en creux, dans un tel résultat, la nécessité d'un service unique pour les étudiants étrangers relevant de programmes d'échange et les "free movers".

Quelles actions sont mises en place pour attirer, accueillir et recevoir les étudiants et les chercheurs étrangers?



Devançant toutes les autres réponses, la mise à disposition de logements (par l'intermédiaire du CROUS le plus souvent) est citée par 85% des services.

Viennent ensuite la mise en place de tuteurs (46%), les cours de FLE (40%), l'organisation de sorties et d'activités culturelles (31%).

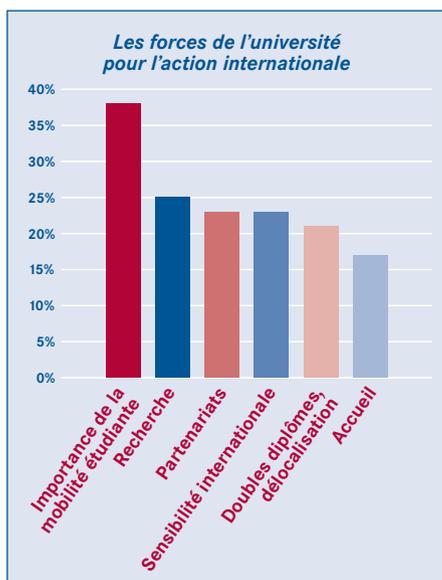
25% des services signalent la présence d'une antenne de la préfecture afin de simplifier les procédures administratives.

21% mentionnent une journée d'accueil, 17% mentionnent une action en vue de faciliter l'obtention des visas et 13% la création d'un guichet unique.

Seuls 12% des services font état d'un accueil à l'aéroport ou à la gare. Quant à l'assistance à la recherche d'emploi, elle n'est citée qu'une seule fois.

Evaluation de l'action internationale de l'établissement

Quels sont les points forts de l'action internationale?



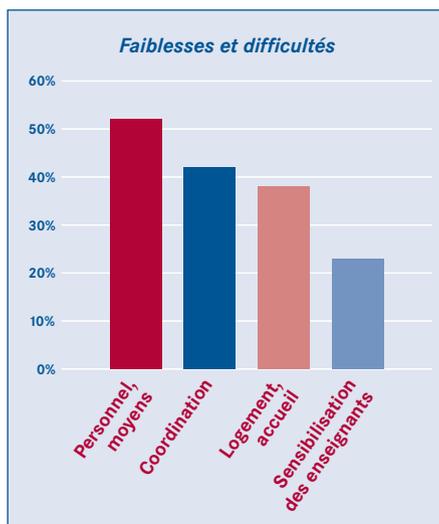
38% des établissements donnent comme point fort de l'action internationale l'importance de la mobilité étudiante dans leur établissement. C'est de loin la réponse la plus fréquente. Vient ensuite la recherche : 25% des services de RI interrogés estiment que la vitalité de la recherche de l'établissement et sa réputation constituent un atout majeur de l'action internationale.

Sont ensuite cités le nombre des partenariats noués avec les universités étrangères (23%), la qualité de la sensibilité internationale des partenaires des RI au sein même de l'établissement (23%), l'existence de formations délocalisées ou de doubles diplômes (23%). La qualité de l'accueil de l'établissement ne vient qu'en suite, avec 17% des réponses.

On notera que 10% des services de RI estiment que leur établissement possède l'atout d'une politique centralisée de relations internationales. 12% déclarent avoir une vision

claire de la stratégie à mettre en œuvre. Ces résultats ressortent avec d'autant plus de netteté qu'une majorité de services de RI regrettent l'absence de coordination de l'action internationale.

Les points faibles et difficultés récurrentes



Quatre difficultés récurrentes ressortent des réponses des services : 52% d'entre eux regrettent le manque de personnel ou de moyens qui, selon eux, obère l'action internationale. Un manque parfois qualifié de "criant".

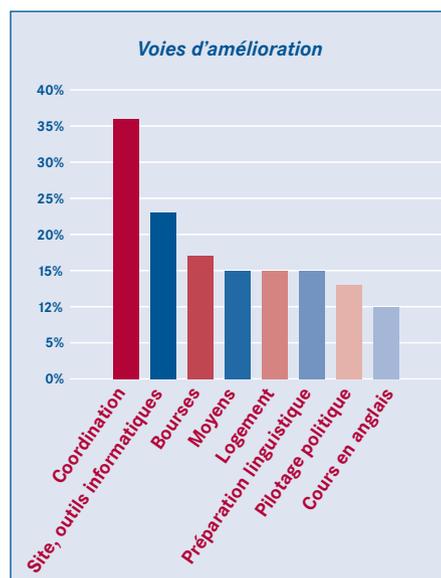
Vient ensuite, dans 42% des réponses, le manque de coordination avec les autres composantes de l'université. En fait, la majorité des services de RI déplorent une coordination insuffisante des différents acteurs de l'action internationale au sein de l'université.

28 d'entre eux, soit 54% évoquent cette difficulté soit comme une entrave à leur travail, soit comme un point à améliorer. L'amélioration de la coordination de l'action internationale des différentes composantes de l'université est sans doute l'un des défis majeurs que doivent relever les universités et établissements d'enseignement supérieur. Comme l'écrit une grande université parisienne : « *L'international doit devenir une affaire collective et non plus seulement individuelle* ».

Les difficultés de logement ou l'insuffisance de l'accueil sont cités

par 38% des services : ce résultat n'étonnera pas, tant il est désormais connu que l'offre de logements universitaires en France doit être améliorée. Enfin, 21% des services regrettent que les enseignants soient peu sensibles aux questions internationales ou pas assez disponibles, et 10% que l'action internationale soit peu reconnue dans la carrière d'un enseignant-chercheur.

Quelles stratégies mettre en place pour pallier les faiblesses de l'établissement?



Devançant largement les autres réponses (36%), l'amélioration de la coordination des composantes est citée comme la première voie possible d'amélioration ; 13% des services souhaitent aussi une définition des priorités, un pilotage centralisé clair de l'action internationale.

La question des moyens suit de peu : 17% des services souhaitent plus de bourses, 15% plus de moyens et le cumul de ceux qui avancent l'une ou l'autre réponse atteint 32%.

23% des services souhaitent ensuite voir développer les sites internet et les outils informatiques de gestion.

Viennent ensuite l'amélioration du logement (15%), la mise en place d'une meilleure préparation linguistique (15%) et l'augmentation du nombre de cours en anglais (10%).

Certaines réponses, plus rarement citées, constituent cependant des pistes de réflexion intéressantes, telles que :

- ◆ la création d'un guichet unique ;
- ◆ le développement des doubles diplômes, de la collaboration avec les régions, des réponses aux appels d'offres européens ;
- ◆ l'inscription de l'engagement international dans la carrière des enseignants.

Glossaire

CPU	Conférence des Présidents d'Université
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
FLE	Français langue étrangère
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
RI	Relations internationales
UFR	Unité de formation et de recherche
UT	Université de technologie
VPRI	Vice-président délégué aux relations internationales

Etablissements ayant répondu à l'enquête

(53 établissements sur 102 membres de la CPU)

Universités : Aix-Marseille 1, Aix-Marseille 2, Aix-Marseille 3, Bordeaux 1, Bordeaux 3, Bordeaux 4, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble 1, Grenoble 2, La Réunion, Le Mans, Lille 2, Limoges, Lyon 3, Marne-la-Vallée, Metz, Montpellier 2, Mulhouse, Nancy 1, Nancy 2, Nantes, Nouvelle Calédonie, Paris 2, Paris 3, Paris Sorbonne, Paris Dauphine, Paris 10, Paris 11, Paris 12, Paris 13, Rennes 2, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg 1, Strasbourg 2, Strasbourg 3, Toulon, Toulouse 3, Université d'Artois, Université de Bourgogne, Université de Savoie, Université du Littoral, Versailles Saint-Quentin.

Universités de technologie (UT) : Belfort, Compiègne, Troyes.

Autres établissements : CNAM, ENS Cachan, ENS Ulm, EPHE, IEP Paris, INP Toulouse.

En bref

Les relations internationales sont aujourd'hui une priorité des établissements. En témoignent la création fréquente de VPRI, de commissions des relations internationales, et l'élaboration au plus haut niveau de plans stratégiques. Mais la place des RI au sein des établissements semble devoir être réévaluée à la hauteur de l'enjeu. Les RI le souhaitent, et cela n'est pas seulement une question budgétaire. Dans un bon nombre de réponses au questionnaire, on peut lire surtout une aspiration à plus de concertation entre les différentes composantes des établissements, afin que l'action internationale et les informations afférentes ne soient plus, comme c'est encore souvent le cas, éclatées entre RI, service de la scolarité et service de la recherche.

Les RI se félicitent d'une mobilité étudiante importante. C'est effectivement une vraie force pour l'action internationale des établissements. C'est dire aussi que les progrès souhaités pourront être plus qualitatifs que quantitatifs : en clair, les RI souhaitent des réformes de structure, une meilleure diffusion de l'information, un pilotage efficace. C'est un appel à une meilleure maîtrise par les établissements de leur politique internationale.

Vincent Stanek

Chargé d'Etudes - Agence EduFrance - Mars 2006

Directeur de la publication : Thierry Audric
Responsable de la rédaction : Claude Torrecilla (claude.torrecilla@edufrance.fr)
Cette note a été rédigée par Vincent Stanek pour le compte de la CPU
Réalisation, impression : Agence Algoma
Diffusion : Agence Huitième Jour

Agence EduFrance - Groupement d'intérêt public
approuvé par avis publié au JO du 20/10/2002
79, avenue Denfert-Rochereau - 75014 Paris
Tél. : 01 53 63 35 00

lesnotes
n° 3 - mars 2006 | d' E d u F r a n c e

